

Arrêté portant nomination d'une Administratrice provisoire Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 713-9,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les Statuts modifiés du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI),

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Maïté ERRA, Maître de conférence et Responsable des enseignements du CFMI, est nommée en qualité d'**Administratrice provisoire du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)**.

Dans ce cadre, lui sont confiées la gestion courante des activités du CFMI ainsi que la mise en place des opérations permettant l'élection d'un nouveau Directeur.

Article 2 :

Les fonctions de Madame Maïté ERRA prennent effet le 17 avril 2024 et prendront fin à compter de la désignation du Directeur du **Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)**.

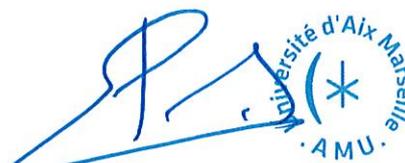
Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent DAJI/2022/Nomination/n°15 en date du 28 juillet 2022 portant nomination de Madame Nathalie CLADERE en qualité d'administratrice provisoire du Centre de Formation des Musiciens intervenants (CFMI).

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 avril 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université